

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

MODALITES DU CONCOURS DE PU-PH ET DE MCU-PH

VERSION DE SEPTEMBRE 2014

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

Les épreuves du concours d'aptitude aux fonctions de PU-PH, MCU-PH et Professeur associé à temps plein (candidats français) en Rhumatologie comportent :

- l'analyse de l'exposé écrit et de la présentation orale des titres et travaux et du projet du candidat,
- une épreuve pédagogique orale.

Les règles suivantes sont précisées:

- tous les membres du CNU reçoivent tous les dossiers des candidats en version électronique à réception de la convocation. Le candidat doit contacter obligatoirement ses rapporteurs dès réception de la convocation pour envoi sur demande d'éléments complémentaires (version papier du dossier, publications en totalité ou partie,...) et rendez-vous éventuel,
- les MCU-PH n'ont pas compétence pour l'évaluation des PU-PH,
- chaque dossier est évalué par 2 rapporteurs, désignés par le Président de la sous-section, dans le respect de la déontologie, et la prévention des conflits d'intérêt, par exemple du fait de travaux communs avec le candidat,
- lorsqu'un dossier est évalué 2 années de suite, un rapporteur peut être identique à l'année précédente mais le second doit être différent,
- le rapport établi par chaque rapporteur reprend tous les éléments de la grille et en fait la synthèse ; il est daté et signé,
- lorsqu'un membre du CNU est concerné par sa propre évaluation, il ne participe pas à la discussion ni à la délibération le concernant ; les mêmes règles s'appliquent s'il s'agit d'un membre de son équipe
- les membres du CNU ne peuvent pas être membres des jurys d'HDR des candidats.

Les épreuves du concours doivent être précédées d'une épreuve de pré-audition qui porte sur un exposé des titres et travaux du candidat et sur une épreuve pédagogique orale. Cette pré-audition est suivie d'un avis autorisant le passage des épreuves du concours d'aptitude aux fonctions

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MI CELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémie SELLAM

de MCU-PH et/ou PU-PH dans les trois années qui suivent, ou demandant une nouvelle pré-audition, ou émettant un avis défavorable pour une présentation ultérieure au CNU. Un avis favorable ne peut être délivré que si le candidat a validé TOUS les pré-requis au moment de la pré-audition.

Cet avis est transmis par lettre au Chef de Service. S'il est favorable, il est aussi transmis au Doyen (représentant de l'autorité de tutelle universitaire du candidat), au président de CME, au directeur général du CHU où postule le candidat ainsi qu'au candidat sur sa demande.

Les candidats pré-auditionnés, ayant une pré-audition non-favorable mais en devenir, seront régulièrement suivis et ré-auditionnés.

Les pré-auditions pourront être précédées ou suivies d'une visite sur site par un ou plusieurs membres de la sous-section du C.N.U. à l'initiative du CNU ou du chef de service, afin de rencontrer le Doyen, le président de C.M.E. et le Chef de Service demandant la pré-audition : l'objectif de cette visite est d'apprécier la stratégie locale de développement de la Rhumatologie et l'intégration du candidat proposé. Le Chef de Service organisera cette réunion.

I - EXPOSE DES TITRES ET TRAVAUX

Celui-ci repose sur un document dactylographié rédigé par le candidat qui reprend dans cet ordre :

- la liste des pré-requis exigés dans le type de concours présenté (mobilité, HDR, 6^{ème} échelon pour les PH, nombre de points et d'articles pré-requis, etc...).

Conseil National des Universités

Sous-section 50 01

Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MI CELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RI CHEZ

Jérémie SELLAM

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles remplissent les conditions suivantes :

a) - Pour le concours de PU-PH

THESE + HDR et :

- total supérieur à 1 500 points

ET

- au moins 3 publications d'IF \geq 4 (article original signé en premier ou dernier auteur) ; 1 seule analyse systématique peut être prise en compte dans cette catégorie,
- au moins 1 publication dans Joint Bone Spine en premier ou dernier auteur est recommandée.

b) - Pour le concours de MCU-PH

M2 au moins et :

- total supérieur à 800 points

ET

- au moins 2 publications, d'IF \geq 3 (article original signé en premier ou dernier auteur),
- au moins 1 publication dans Joint Bone Spine en premier ou dernier auteur est recommandée

- son parcours hospitalo-universitaire,
- son activité et son projet pédagogiques,
- son activité de recherche, ses travaux scientifiques avec mention des facteurs d'impact (IF) des articles publiés (IF à la date de l'audition ou pré-audition) et son projet scientifique,
- son activité de soins et son projet,
- ses responsabilités collectives: locales ou régionales (Université, hôpital), nationales (Sociétés savantes, agences sanitaires,...), internationales,
- ses collaborations internationales dans la recherche, l'enseignement et le soin.

Il est recommandé de suivre le plan ci dessous, étant convenu que certains items peuvent être considérés « sans objet » ou « non applicable » par le candidat [car ce dossier peut être utilisé pour des promotions].

Le jour du concours le candidat effectue un exposé reprenant les points essentiels de ce document en insistant sur son projet. Cet exposé

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

est suivi d'une discussion au cours de laquelle le candidat répond aux remarques ou questions du jury.

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémy SELLAM

A - PRESENTATION DES TITRES ET TRAVAUX PEDAGOGIQUES

L'activité pédagogique doit être ordonnée en 5 rubriques :

1 - Formation à la pédagogie :

- Formation personnelle à la pédagogie :
 - diplôme de type DU, DI U,
 - lors de congrès (participation à des ateliers ou à des modules de formation),
 - mobilité à objectifs pédagogiques (préciser : date, lieu, durée).
- Contribution à la formation pédagogique des enseignants :
 - par des communications orales ou affichées lors de congrès pédagogiques,
 - par le développement de dossiers types : APP, ECOS, LCA, TCS.
- Communications orales lors de congrès pédagogiques

2 - Enseignement :

Ces activités concernent la formation initiale des étudiants, et la formation continue (DPC, FMC...).

- Enseignement théorique local (Facultés, Ecoles paramédicales) :
 - pour l'enseignement facultaire,
 - nombre d'enseignants dans la discipline (HU+H chargés d'enseignement+U),
 - nombre d'heures (*sur les 5 dernières années, à insérer dans le tableau*).

Les informations pourront être présentées sous la forme d'un tableau comme ci-après :

	n-5	n-4	n-3	n-2	n-1
de la discipline					
du candidat					
dont en PACES					
dont préparation ECN					

Hôpital Cochin - Rhumatologie

27, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 PARIS

christian.roux@cch.aphp.fr

☎ 01.58.41.25.84 - 📠 01.58.41.13.70

Conseil National des Universités

Sous-section 50 01

Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MI CELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEL

Jérémy SELLAM

- Enseignement théorique interrégional/national des 5 dernières années :
 - nombre d'heures: DES, DESC, Master, jury d'examens, DIU, DU, enseignement paramédical ou autres établissements.

- Enseignement pratique : certification des compétences des étudiants, participation ECOS, simulation, ateliers pratiques, stages cliniques hospitaliers: référent de stage.

encadrement de travaux pédagogiques :

mémoires, Thèses, Doctorants. Préciser le cas échéant les publications indexées qui en découlent.

- Evaluations : une évaluation annuelle des enseignants par les étudiants est-elle disponible (pour l'enseignement théorique facultaire et/ou les stages hospitaliers) ? Si oui : joindre les documents.

d'autres évaluations des enseignements théoriques et pratiques (coordonnateur, Collège Universitaire, responsable de discipline) sont-elles disponibles ? Si oui : joindre les documents.

- Liste des publications et des conférences sur invitation à caractère didactique (comprenant les EPU).

3 - Innovation et recherche pédagogiques :

Création de supports pédagogiques :

- livres, chapitres de livres,
- monographies,
- documents multimédia ou par e-learning,
- simulateur ou développement d'enseignement par simulation,
- publications de pédagogie.

Obtention de financements au titre de la pédagogie: bourses, subventions, contrats

Conseil National des Universités

Sous-section 50 01

Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

4 - Responsabilités administratives d'enseignement :

Facultés, Ecoles certifiées par le Doyen ou l'autorité compétente

Préciser le niveau local, inter régional, national, international

- Type de responsabilité :
 - coordonnateur de DES/DESC,
 - responsable de l'organisation de DU/DI U/Master,
 - responsable ou appartenance à une commission pédagogique,
 - autre responsabilité académique.
- Pour chaque type de responsabilité, préciser :
 - la structure (Faculté, Ecole)
 - le niveau (local, régional, national, international)
 - le ou les année(s) concernée(s)
 - le module ou le cycle concerné

5 - Projet pédagogique

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémie SELLAM

L'activité pédagogique sera appréciée subjectivement par les membres du jury qui donneront une note A, B ou C. La note « C » sera considérée comme éliminatoire pour la poursuite de l'audition mais ne privera pas le candidat d'une nouvelle audition si le jury le juge utile.

B - PRESENTATION DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Les candidats doivent faire valoir leur apport personnel en indiquant les conditions de déroulement et d'encadrement de leur activité de recherche, ses thèmes et ses résultats, ses projets et ses perspectives, éventuellement les prix et distinctions qu'elle leur a valu. Le projet scientifique sera développé.

1) Il faudra préciser :

- l'appartenance à une structure de Recherche Labellisée (INSERM/CNRS, autre type de structure), la direction/animation d'une équipe de recherche,
- l'implication dans des PHRC/STIC/contrats de Recherche/essais cliniques/gestion de cohortes (*uniquement en tant qu'investigateur principal*) PHRC nationaux, PHRC régionaux, STIC, Essais cliniques multicentriques / cohortes,
- les subventions obtenues pour des projets de recherche,

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

- encadrement de Masters et de doctorants (*préciser le nombre, le pourcentage de l'encadrement et l'année*),
- valorisation de la Recherche: brevets, logiciels, financements publics/privés, transferts vers l'industrie, partenaires industriels, expertise, prix,
- rayonnement : conférences invitées (internationales, nationales) portant sur le thème de recherche et/ou les résultats personnels, responsabilités éditoriales,
- jurys de Thèses de Sciences/HDR,
- organisation de congrès/journées d'étude,
- appartenance à des Comités de lecture/Comité de rédaction (*préciser les revues et les fonctions exercées*) dans des revues internationales ou nationales.

2) Métrologie :

- score SIGAPS personnel (des 10 dernières années pour les PU-PH et des 5 dernières années pour les MCU-PH, joindre la copie du tableau)
- score SIGAPS de l'équipe (des 10 dernières années, joindre la copie du tableau)
- H-Index du candidat.

3) Liste des publications et communications :

La liste des publications et communications doit être présentée en respectant une classification en 5 parties :

1. Articles originaux (noter le facteur d'impact de la revue correspondant à l'année de l'audition ou de la pré-audition),
2. Revues générales, analyses systématiques, éditoriaux, recommandations et expertises (HAS, SFR...),
3. Cas cliniques et lettres,
4. Conférences et communications orales ou affichées des 5 dernières années en se limitant à celles dans lesquelles le candidat est en premier ou dernier auteur ou a assuré la présentation,
5. Thèses et mémoires dirigées avec les publications scientifiques ou didactiques qui en découlent. Préciser la part d'encadrement réelle du candidat (en %).

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémie SELLAM

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémie SELLAM

Les publications seront présentées par ordre chronologique en indiquant la totalité des auteurs, en soulignant le nom du candidat, et en indiquant après chaque référence le symbole correspondant au type d'article (par exemple AO pour article original, L pour lettre..., voir ci-dessous les 3 types), et l'IF à la date de l'audition, ou pré-audition. En outre, seuls les travaux définitivement acceptés pour publication seront pris en compte.

On rappelle que les analyses systématiques de la littérature seront considérées comme des AO mais qu'une seule publication de ce type sera prise en compte dans les comptes de points de pré-requis.

La classification des publications en article original, revues, cas cliniques etc... sera basée sur celle utilisée dans la revue dans laquelle l'article a été publié.

Principes de notation :

1 - **Les revues sont classées en 5 catégories :**

- a) 500 points Impact Factor ≥ 10
- b) 350 points Impact Factor ≥ 5
- c) 250 points Impact Factor ≥ 4
- d) 150 points Impact Factor ≥ 3
- e) 50 points Impact Factor ≥ 1 (seulement pour une place en 1^{er} ou dernier auteur)

2 - **Les coefficients suivants sont appliqués :**

- *selon le type de publication*
 - article original : 1
 - revue générale, mise au point, éditorial : 0,7
 - lettre, cas clinique : 0,3.
- *selon le rang parmi les auteurs*
 - Premier : 1
 - Deuxième : 0,5
 - Troisième : 0,3
 - Avant dernier : 0,5
 - Dernier : 1

Les résumés de congrès ne sont pas pris en compte dans la notation

Conseil National des Universités

Sous-section 50 01

Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémy SELLAM

3 - Points supplémentaires

- HDR : 100 points (pour le concours de MCU-PH seulement).
- Recommandations et expertises effectuées par des groupes de travail (Autorités de santé, SFR, autre société savante, et à l'exclusion des groupes de travail sponsorisés), et si le candidat est responsable du travail (chargé de projet, fellow) : 100 points maximum .
- Publication d'au moins un article (Article original, revue, éditorial) dans Joint Bone Spine en premier ou dernier auteur : 100 points.

4 - Projet scientifique

L'activité de recherche sera appréciée subjectivement par les membres du jury qui donneront une note A, B ou C. La note « C » sera considérée comme éliminatoire pour la poursuite de l'audition mais ne privera pas le candidat d'une nouvelle audition si le jury le juge utile.

C - PRESENTATION DES ACTIVITES DE SOINS

Cette présentation comprend : la description du service de soins, les modalités et le type d'hospitalisation et les responsabilités personnelles, ainsi que le projet hospitalier.

Les éléments suivants seront attendus :

- Activités cliniques ou médico-techniques du candidat durant les 5 dernières années (éventuellement présentées sous forme de tableau) :
 - indicateurs d'activité personnelle (*source SIH, PMSI*),
 - nombre de consultations (/an),
 - nombre de visites (/semaine),
 - nombre de lits pris en charge personnellement,
 - nombre d'actes (/mois) et types d'actes effectués (et éventuellement mis au point),
 - nombre de gardes/astreintes (/mois).

Conseil National des Universités

Sous-section 50 01

Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHEZ

Jérémie SELLAM

- Indicateurs d'activité du service :
 - nombre de consultations/actes/séjours/lits (/an),
 - effectif de praticiens seniors HU ou H (*préciser en ETP*).

- Activités de référence :
 - thématiques de compétence,
 - activités de recours (*préciser les pathologies*),
 - consultations spécialisées,
 - appartenance à un réseau régional/centre de référence ou de compétence/centre maladies rares,
 - labellisations.

- Activités nouvelles et innovantes (*en clair*).

- Notoriété :
 - visibilité de l'activité et reconnaissance : locale/nationale/internationale.
 - attractivité (*accueil internes hors-CHU/médaille d'or de l'internat, mobilité, stagiaires étrangers...*),
 - capacité à former les juniors.

- Contribution à la reconnaissance et à la pérennité de la discipline au niveau local/national (*gestion d'une équipe, nomination /promotion d'élèves, succession*).

- Gestion médico-économique et management (formation à la gestion, responsabilités dans *l'unité de soins, l'unité fonctionnelle, le service, le pôle*).

- Projet pour l'activité de soins :

L'activité clinique et le projet hospitalier seront appréciés subjectivement par les membres du jury qui donneront une note A, B ou C. La note « C » sera considérée comme éliminatoire pour la poursuite de l'audition mais ne privera pas le candidat d'une nouvelle audition si le jury le juge utile.

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MICELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

D - RESPONSABILITES COLLECTIVES

- au sein de l'Université (Membre Conseil Faculté, membre du CNU...),
- au sein de l'Hôpital (Président commission CME, Membre CME...),
- responsabilités régionales (réseaux),
- au sein des Sociétés savantes (Secrétaire, Membre CA - Président commission...),
- au sein des agences sanitaires (Expert HAS, INCa...),
- autre...

E - COLLABORATIONS INTERNATIONALES

- soins,
- enseignement,
- recherche.

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RICHER

Jérémie SELLAM

II - EPREUVE PEDAGOGIQUE

Lors de l'audition, et de la pré-audition, le candidat traite sous forme d'un cours conventionnel une question correspondant à un sujet classique de Rhumatologie et choisie en fonction de ses pôles d'intérêt principaux. Le public (étudiants de 2^{ème} cycle, autres...) est précisé. Cet exposé est fait dans un temps strictement limité précisé au candidat. Le candidat dispose d'un temps de préparation sans pouvoir disposer de documents. L'exposé se fait sous forme de diapositives type « power point ». Le candidat devra apporter une clé USB pour installer la présentation sur l'ordinateur dans la salle d'audition.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance toute particulière de cette épreuve qui doit garder un caractère formel et qui peut remettre en question un recrutement lors de l'audition, même si le dossier a précédemment été évalué favorablement lors d'une pré-audition.

Conseil National des Universités
Sous-section 50 01
Rhumatologie

PRESIDENT

Christian ROUX

PU-PH

Isabelle CHARY-VALCKENAERE

Corinne MI CELI

Francis BERENBAUM

Alain CANTAGREL

Bernard CORTET

Philippe GAUDIN

Alain SARAUX

Thierry THOMAS

MCU-PH

Anne-Christine RAT

Christophe RI CHEZ

Jérémie SELLAM

CONCLUSION

L'évaluation portera sur :

1) les pré-requis, les activités de soins, de recherche et d'enseignement,

ET 2) l'épreuve pédagogique,

ET 3) la cohérence et l'intérêt du projet universitaire.

Ces 2 derniers éléments peuvent être éliminatoires, même si tous les pré-requis sont présents.